

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

www.ISAVELIVES.BE

INDE : KARTAM JOGA

UN MILITANT INDIGÈNE PRISONNIER D'OPINION



© DR

Depuis 2005, Kartam Joga recueille des informations sur les violations des droits humains infligées aux *adivasis* (aborigènes) de l'État du Chhattisgarh, dans le centre de l'Inde. Ses rencontres avec des villageois lui ont permis de recenser plus de 500 homicides illégaux et cas d'agressions sexuelles, de viol et d'incendies volontaires de hameaux et de maisons *adivasis* ayant entraîné le déplacement des habitants de 644 localités *adivasis*.

Kartam Joga, qui appartient au Parti communiste indien, est membre élu d'un organe local d'administration autonome du district de Dantewada, dans la région de Bastar, au Chhattisgarh. Il a commencé à réunir des informations sur les violations des droits humains à la suite d'une attaque contre un hameau *adivasi* menée par des membres de Salwa Judum, une milice privée locale que beaucoup considèrent comme une organisation soutenue par l'État.

En 2007, Kartam Joga et deux autres dirigeants

adivasis ont saisi la Cour suprême indienne au sujet de violations des droits humains commises au Chhattisgarh et de l'impunité dont jouissent les forces de sécurité et Salwa Judum. Le 31 août 2010, la Cour suprême a reproché au gouvernement du Chhattisgarh de s'être montré « totalement vague et imprécis » dans ses réponses aux questions soulevées dans les requêtes qui lui ont été adressées. La Cour a également demandé au gouvernement du Chhattisgarh de faire une déclaration détaillée sous serment en réponse aux allégations formulées dans ces requêtes.

Le 14 septembre 2010, Kartam Joga a été incarcéré sur la base de plusieurs chefs d'accusation. Il lui est notamment reproché d'avoir collaboré avec les maoïstes à la perpétration de différentes attaques, dont des attentats à l'explosif, et d'avoir tué un représentant de l'État. Amnesty International estime que ces accusations sont motivées par des considérations politiques et considère Kartam

Joga comme un prisonnier d'opinion. S'il est reconnu coupable, il pourrait encourir la peine capitale.

Veillez écrire aux autorités pour réclamer la libération immédiate et inconditionnelle de Kartam Joga.

Envoyez vos appels au Premier ministre du Chhattisgarh :

Chief Minister of Chhattisgarh
Dr Raman Singh
Chief Minister Niwas
Raipur 492001
Chhattisgarh
Inde

Fax : +91 771 2221306
Courriel : cm@cg.nic.in

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Je me permets de vous écrire à propos de l'incarcération en septembre 2010 de M. Kartam Joga, membre d'un organe local d'administration autonome du district de Dantewada (région de Bastar, au Chhattisgarh).

Depuis des années, Kartam Joga recueillait des informations sur les violations des droits de l'homme infligées aux *adivasis* de l'État du Chhattisgarh.

En 2007, il avait saisi la Cour Suprême au sujet de ces violations et de l'impunité dont jouissaient les forces de sécurité. Celle-ci, en 2010, a adressé des reproches au gou-

vernement de cet État. Mais le 14 septembre 2010, Kartam Joga a été arrêté. Il est accusé d'avoir participé à des attaques et d'avoir tué un représentant de l'État. Or, il apparaît que ces accusations sont uniquement motivées par des considérations politiques et qu'il est donc à considérer comme un prisonnier d'opinion.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je vous demande instamment sa libération immédiate et inconditionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

IRAK : SAMAR SAAD ABDULLAH

CONDAMNÉE À LA PEINE CAPITALE



© DR

Reconnue coupable du meurtre de son oncle, de l'épouse de celui-ci et d'un de leurs enfants, Samar Saad Abdullah a été condamnée à mort à Bagdad le 15 août 2005. Elle nie toute implication dans cette affaire et accuse son fiancé de ces homicides qu'il aurait, selon elle, commis au cours d'un cambriolage.

Lors de sa comparution, Samar Saad Abdullah a déclaré au juge qu'elle était innocente et que ses « aveux » lui avaient été arrachés par la police sous la torture. Son fiancé serait toujours recherché par les autorités. La Cour de cassation a confirmé la condamnation à mort de Samar Saad Abdullah le 26 février 2007.

Le gouvernement irakien a rétabli la peine de mort en août 2004 pour plusieurs infractions, notamment

menace à la sécurité intérieure de l'Irak, meurtre avec préméditation, trafic de stupéfiants et enlèvement. Auparavant, la peine de mort avait été suspendue à partir de juin 2003. Les autorités irakiennes ont justifié son rétablissement en invoquant le difficile maintien de la sécurité et le degré élevé de violence politique dans le pays. Au moins 255 personnes ont été exécutées en Irak entre 2004 et la fin de l'année 2009, et l'on estime à 1 300 au moins le nombre de celles qui sont actuellement condamnées à mort. La plupart d'entre elles ont été condamnées au cours des dernières années et se trouvent sous la menace constante d'une exécution.

Veillez écrire aux autorités et les exhorter à ne pas procéder à l'exécution de Samar Saad Abdullah. Demandez un exposé détaillé des

charges retenues contre elle et insistez pour que les allégations de torture formulées à son sujet donnent lieu à une enquête impartiale dans les meilleurs délais et que les responsables présumés de ces atteintes soient traduits en justice. Priez-les également de commuer toutes les condamnations à mort et d'instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.

Envoyez à l'ambassade d'Irak de votre pays vos appels adressés à Son Excellence Nouri al Maliki, Premier ministre irakien, avec copie aux ministres de la Justice et des Droits humains.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
J'ai appris avec une grande inquiétude la condamnation à mort en août 2005, confirmée en 2007, de Madame Samar Saad Abdullah.
Elle a été reconnue coupable du meurtre de son oncle et de deux autres personnes de sa famille. Bien qu'au départ, elle ait « avoué » ces crimes sous la torture, elle continue à nier toute implication dans cette affaire et accuse son fiancé de ces homicides. Ce dernier est fuité et est toujours recherché.
Je vous prie instamment de vouloir bien examiner avec bienveillance le cas de Madame Samar Saad Abdullah, que les charges retenues contre elle soient revues et que les

allégations de torture donnent lieu à une enquête impartiale.
Je vous demande de ne pas procéder à son exécution. En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je m'oppose à la peine de mort, châtiment cruel et irréversible.
Je vous demande également l'instauration d'un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition future de la peine capitale.
Je vous remercie de prendre cette demande en considération et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes sentiments les plus respectueux.

TADJIKISTAN : KHOM ISMANOV

DÉTENU ILLÉGALEMENT ET TORTURÉ



La police a arrêté Ilkhom Ismanov le 3 novembre 2010 à Khoudjand, au Tadjikistan. Son épouse a pu le voir brièvement le 6 novembre et raconte qu'il avait des coupures au cou et que ses mains portaient des marques évoquant les suites de décharges électriques. Il n'a été présenté à un juge que neuf jours après son arrestation, en violation du Code de procédure pénale du Tadjikistan. C'est à l'occasion de cette audience que son avocate l'aurait vu pour la première fois.

En décembre 2010, le Bureau du procureur de la région de Soghd a informé l'épouse d'Ilkhom Ismanov que ses investigations ne confirmaient pas les allégations selon lesquelles il aurait été torturé, détenu illégalement et privé de tout contact avec un avocat. Amnesty International craint que l'enquête n'ait été menée de façon insatisfaisante et inefficace, le Bureau du procureur n'ayant fourni aucune indication sur la manière dont il est parvenu à ces conclusions. À la connais-

sance de son épouse, aucune entre-voir n'a eu lieu avec Ilkhom Ismanov, son avocate ou des témoins.
Par ailleurs, Amnesty International craint qu'Ilkhom Ismanov n'ait guère eu la possibilité d'être examiné par un médecin et de recevoir des soins médicaux pendant sa détention.

Veillez écrire pour exprimer l'inquiétude que vous inspirent les allégations selon lesquelles Ilkhom Ismanov a été torturé, éprouve des difficultés à rencontrer son avocate et n'a été présenté à un juge que neuf jours après son placement en garde à vue, en violation du Code de procédure pénale du Tadjikistan. Précisez que la réponse apportée par le Bureau du procureur de la région de Soghd à ces allégations suscite votre préoccupation. Invitez le procureur général à démontrer que les investigations ont été efficaces et

approfondies, ou à procéder dans les meilleurs délais à une enquête répondant à ces critères, dans le respect des normes relatives aux examens médicaux et aux enquêtes sur les actes de torture fixées par le Protocole d'Istanbul (ONU). Demandez l'ouverture d'une enquête sur les allégations selon lesquelles Ilkhom Ismanov n'a pas bénéficié des examens médicaux ni des soins nécessaires pendant les premiers mois de sa détention. Envoyez vos appels à :

Sherkhon Salimzoda
Prosecutor General Pr. A. Sino 126
734043 g. Dushanbe
Tadjikistan

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, /
Monsieur le Procureur général,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Procureur Général.
En tant que membre d'Amnesty International, organisation de défense des Droits de l'homme politiquement impartiale, je voudrais attirer votre attention sur le cas de Mr Ilhom Ismonov. Arrêté par la police dans la ville de Khujand le 3 novembre 2010, il n'a été présenté devant la justice que 9 jours plus tard ce qui est contraire aux dispositions du Code Pénal du Tadjikistan. Or sa femme qui l'a vu brièvement le 6 novembre, a constaté sur lui des traces de torture et lui-même affirme avoir été sauvagement maltraité. De plus pendant ces 9 jours il n'a pas pu voir d'avocat. Ces faits ont été dé-

noncés devant le Procureur Général de la Soghd Region, mais les chargés d'enquête nièrent la chose.
Malgré sa demande, Monsieur Ismonov n'a pas non plus pu voir de médecin.
Nous vous demandons qu'une enquête soit menée au sujet de ces allégations de torture, qui sont contraire à la législation de votre pays.
Nous vous prions de croire à toute notre considération.

SRI LANKA : PRAGEETH EKNALIGODA

UN JOURNALISTE VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE



Le journaliste et dessinateur sri-lankais Prageeth Eknaligoda a disparu le 24 janvier 2010 alors qu'il regagnait son domicile de Homagama, près de Colombo, la capitale. Ouvertement critique à l'égard du gouvernement, Prageeth Eknaligoda couvrait l'élection présidentielle sri-lankaise qui s'est déroulée le 26 janvier 2010. Il avait publié récemment une analyse comparative des deux principaux candidats dont les conclusions étaient favorables à Sarath Fonseka, candidat de l'opposition qui a finalement perdu l'élection.

Dans les jours qui ont précédé sa disparition forcée, Prageeth Eknaligoda a confié à un ami qu'il pensait être suivi. Le soir où il n'est pas rentré chez lui, son épouse, Sandya Eknaligoda, s'est rendue au poste de police local pour déclarer sa disparition. Pendant deux semaines, la police n'a ni lancé de procédure ni enregistré sa plainte, au motif que la disparition du journaliste aurait eu des fins publicitaires. Plus tard, Sandya Eknaligoda a été informée que le registre contenant les informations

relatives au dossier de son époux avait été perdu.

Sandya Eknaligoda a formé auprès de la Cour suprême un recours pour violation des droits fondamentaux dans lequel elle remet en cause l'indépendance des investigations menées sur la disparition de son mari. Elle mène activement campagne en faveur de la vérité et de la justice pour son époux et les autres victimes de disparition forcée.

C'est la deuxième fois que Prageeth Eknaligoda est enlevé. Le 27 août 2009, un groupe l'avait fait monter de force dans une camionnette blanche et lui avait bandé les yeux et menotté les poignets avant de l'emmener vers une destination qui n'a pas été révélée. Il avait été libéré le lendemain.

Veillez écrire aux autorités sri-lankaises pour leur demander d'engager sans délai une enquête impartiale et approfondie sur la disparition forcée de Prageeth Eknaligoda. Exhortez-les à faire le nécessaire pour que les agressions et enlèvements de journalistes au

Sri Lanka fassent l'objet d'investigations dignes de ce nom et que les auteurs de ces agissements soient traduits en justice. Envoyez vos appels à l'inspecteur général de la police et au président de la République :

**Mr. Mahinda Balasuriya
Inspector General of Police
New Secretariat
Colombo 1
Sri Lanka
Fax: +94 112440440
Courriel : igp@police.lk**

**His Excellency the President
Mahinda Rajapaksa
Presidential Secretariat
Colombo 1
Sri Lanka
Fax: +94 112446657
Formule d'appel : Your Excellency, / Votre Excellence,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur l'Inspecteur Général
En tant que membre d'Amnesty International, organisation politiquement impartiale, je vous prie respectueusement de faire toute la lumière sur le cas du journaliste Prageeth Eknaligoda, dont nous sommes sans nouvelles depuis le jour de sa disparition le 24 janvier 2010.

Sa femme Sandya a essayé par tous les moyens de connaître la vérité sur la disparition de son mari. Sans

succès jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas, semble-t-il le premier cas de journalistes inquiétés pour avoir critiqué le régime et cela notamment, au moment des élections du 26 janvier 2010.

Ces allégations nuisent malheureusement à la réputation de votre pays dans le monde, un pays que pour ma part j'ai toujours apprécié pour ses exceptionnelles beautés.

Veillez agréer Monsieur l'Inspecteur Général l'expression de toute ma considération.

SOUDAN : ABUZAR AL AMIN

DES FAMILLES RISQUENT UNE EXPULSION FORCÉE



© DR

Journaliste au quotidien soudanais *Rai Al Shaab*, Abuzar Al Amin purge actuellement une peine de cinq ans d'emprisonnement, réduite à deux ans, pour « atteinte à l'ordre constitutionnel » et « dif-fusion de fausses informations ». Il aurait été torturé à la suite de son arrestation à Khartoum en mai 2010. Plusieurs autres collaborateurs du journal ont également été maintenus en détention entre le 15 et le 27 mai 2010, notamment Ashraf Abdelaziz et Al Tahir Abu Jawhara. Ils ont été libérés depuis lors.

Abuzar Al Amin et ses collègues ont été arrêtés à la suite de la publication d'articles dans le *Rai Al Shaab*, notamment une analyse des résultats des élections présidentielle et législatives d'avril 2010, ainsi qu'un article selon lequel une usine d'armement iranienne aurait été construite au Soudan. Le 16 mai 2010, des agents du Service national de la sûreté et du renseignement ont fait une descente au *Rai Al Shaab*, dont

ils ont fermé les bureaux. La parution du journal a été suspendue depuis lors.

Abuzar Al Amin a été maintenu au secret pendant trois jours à la suite de son arrestation et aurait été torturé et soumis à un ou plusieurs interrogatoires au sujet de son travail de journaliste. Le 14 juillet 2010, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour atteinte à l'ordre constitutionnel et publication de fausses informations. Ses collègues Ashraf Abdelaziz et Al Tahir Abu Jawhara ont été condamnés à deux ans de prison pour publication de fausses informations. Leur peine ayant été réduite à neuf mois, ils ont été libérés en février 2011.

Veillez écrire en soulignant qu'Amnesty International considère Abuzar Al Amin comme un prisonnier d'opinion, placé en détention uniquement pour avoir exercé son

droit à la liberté d'expression. Demandez qu'il soit remis en liberté immédiatement et sans condition et qu'une enquête efficace et impartiale soit menée sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements à son égard. Réclamez la réparation du *Rai Al Shaab*. Envoyez vos appels au ministre de la Justice :

**Minister of Justice
Mohamed Bushara Dousa
Ministry of Justice
PO Box 302
Khartoum
Soudan
Fax: +249183770883 ou +249183764168
Courriel : moj@moj.gov.sd**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre de la Justice,
En ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation de défense des droits de l'homme politiquement impartiale, je me permets de vous écrire pour attirer votre attention sur le cas du journaliste Abuzar Al Amin.

Monsieur Al Amin travaillait pour le journal soudanais *Rai Al Shaab* quand il a été arrêté, le 16 mai 2010, et accusé d'avoir critiqué, dans le journal où il travaillait (et qui a été fermé depuis lors), l'implantation d'une fabrique d'armes iranienne, sur le sol du

Soudan. Il se trouve toujours en prison et déclare avoir été sauvagement torturé. Amnesty pense qu'il est en prison uniquement pour ses opinions et demande sa libération immédiate ainsi qu'une enquête sur la torture dont il dit avoir été victime. Amnesty demande aussi la levée de l'interdiction de son journal.

Je vous prie de croire à toute ma considération.